



ASNELLES

infos



1



2

Sommaire

Ont participé à ce bulletin :

Mmes & MM. Jessica Allard, Yves Cossé, Hélène Dapremont-Nölp, Marie-Françoise Dispa, Vladimir Félicijan, François Godmet, Myriam Godmet, Bernard Herquier, Evelyne Lamandé, Yves Lamandé, Bernard Langlais, Nadine Marie, Noëlle Masson, Maryse Monnier, Michèle Motir, Gérard Pouchain, Aurélien Quesnel, Thomas Sacksick, Clotilde Samson, Alain Scribe, Clairette Sohier, Annie Vallart.

| | |
|-----------------------------------------|----|
| ● Le mot du Maire | 3 |
| ● Commissions municipales | 4 |
| ● Extraits de délibérations municipales | 6 |
| ● Brèves | 8 |
| ● Vie de l'école | 12 |
| ● Vie associative | 13 |
| ● Vie pratique | 18 |
| ● Vie citoyenne | 19 |
| ● Etat civil | 19 |

Pour des raisons d'économie, ce Bulletin municipal a été réalisé en interne, et non par un imprimeur professionnel. Que Madame Jessica Allard qui en a assuré la mise en page, trouve ici l'expression de nos remerciements cordiaux.

Tous les commerçants et artisans d'Asnelles ont été invités à proposer leur encart publicitaire pour une insertion gratuite dans ce Bulletin municipal.

Responsable de la publication : Alain SCRIBE

Légendes des photographies de couverture 1 :

1 – Remise de la médaille de Citoyen d'Honneur d'Asnelles à Antoine Cormier.
2 – 6 juin 2017.

Légendes des photographies de couverture 4 :

3 – Animation du Club Municipal Multi-Activités.
4 – Aire de jeux.
5 – Activités Sports Ados.



Angélique
Coiffure
Homme - Femme - Enfant
02 31 22 66 78
20 rue de Southampton 14960 ASNELLES



ENT. SOLT
Charpente – Couverture – Bardage
Etudes et plans
Agrandissements ossature bois
Fenêtres PVC
06 10 08 75 81

Le mot du maire



Chères Asnelles, Chers Asnelles,

En ce début de saison estivale que je vous souhaite belle et ensoleillée, je viens, comme il est maintenant de tradition, dresser le bilan de ce premier semestre 2017 et évoquer avec vous quelques actions à venir. Durant ce premier semestre, trois faits marquants sont intervenus.

- Le premier, le plus douloureux pour nous tous, est assurément la fermeture de notre école, et je reprendrai à ce propos le texte que je vous avais adressé le 11 février 2017 : « S'il est patent que la décroissance des effectifs scolaires, constatée sur de nombreux territoires ruraux, dont le nôtre, aurait entraîné à terme cette fermeture, nous pouvions espérer, au vu de l'effectif prévisionnel de rentrée 2017 sur Asnelles, une transition plus douce sur un ou deux ans, permettant aux enfants d'achever, pour nombre d'entre eux, le cycle commencé à Asnelles, ce que prévoit d'ailleurs le Code de l'Éducation. En apprenant le vendredi 27 janvier, lors de la réunion organisée par *Bayeux Intercom*, que cette dernière ne verserait aucune participation financière pour les enfants des communes appartenant à leur intercom scolarisés à Asnelles, le couperet est tombé et de façon brutale ! ». A la rentrée de septembre, nos enfants seront donc accueillis au groupe scolaire de Ver-sur-Mer (cf. page 12 l'article SIVOS).

- Le deuxième fait marquant est la transformation de notre bureau de poste en Agence Postale Communale. La solution retenue était la seule permettant de maintenir le service public rendu à un niveau satisfaisant pour la grande majorité des habitants, contrairement au Relais Postal, solution qui nous aurait été imposée si nous n'avions pas pris cette décision. Reste le réaménagement des volumes horaires et des jours d'ouverture, sujet sur lequel nous travaillons.

- Enfin, le troisième fait marquant est la naissance de notre nouvelle communauté de communes, *Seulles Terre et Mer*, réunissant les communautés de communes d'*Orival*, de *Val de Seulles* et de *Bessin Seulles et Mer*. Compte tenu des différences marquées dans les compétences exercées par les unes et les autres, les ajustements nécessaires ne se firent pas sans débats difficiles, notamment en termes de fiscalité, ce qui a amené le Conseil municipal à revoir son programme d'investissement. Une réunion publique sera organisée en septembre ou octobre pour en expliquer les tenants et les aboutissants.

Parlons maintenant du prochain semestre.

Tout d'abord, le devenir de notre école : deux classes, celles situées en façade de la rue de Southampton, vont accueillir, l'une un cabinet infirmier avec salle d'attente et salle de soins, tenu par deux infirmières diplômées, Madame Marion HOTTIN et Madame Constance DERIENNIC ; son ouverture est prévue dans la première quinzaine d'août. Ce sera un service nouveau offert au public sur Asnelles. Quant à la deuxième classe, elle abritera la bibliothèque « Maurice SCHUMANN » dont l'aménagement débutera dans le courant de l'été.

Parmi les autres projets ou réalisations à venir, citons l'acquisition d'un terrain de 1482 m², entre la rue de l'Église et la rue de la Cavée, en vue de l'aménagement d'un parking paysager, idéalement placé à proximité de notre église et de notre grange à dime ; la mise aux normes d'accessibilité de l'église et de la mairie ; et le curage de deux des bassins de notre lagunage, travaux indispensables pour préserver la qualité de notre traitement des eaux usées (coût : 78 000€ environ pour la commune).

Voici l'essentiel de ce que je souhaitais vous dire en ce début d'été.

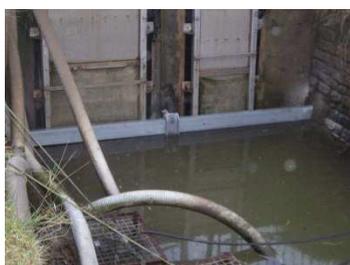
Bonne lecture de cette 7^e édition de notre Bulletin municipal, et bel été à toutes et à tous.

Votre Maire, Alain Scribe



Travaux

- Élagage des arbres du camping en lisière de la Résidence l'Odysée.
- Vannes de la Gronde : mise en place d'un I.P.N. galvanisé pour renforcer la fixation des vannes de rejet vers la mer.
- Installation d'une nouvelle balançoire dans l'aire de jeux des enfants.
- Aménagement des locaux municipaux destinés à recevoir cet été les sauveteurs S.N.S.M.
- Pose d'une stèle (angle des rues de la Cavée et Vigor) à la mémoire de Kell Ryan, ami du 47th Royal Marine Commando.
- Entretien du cimetière et des espaces voisins des Monuments à la mémoire des alliés, avant les fêtes commémoratives du 6 juin.
- Pose d'une plaque commémorative de l'Opération Gambit (sur la digue, près de l'ancre), et d'une plaque à la mémoire des Nottinghamshire Sherwood Rangers Yeomanry (blockhaus de la place Mosnier).
- Contrôle vidéo et système d'enfumage des canalisations d'eaux usées sur une longueur de 2km (RD 514, rue du Débarquement et rues parallèles).
- Aménagement de la Venelle pour la création d'un espace vert.
- Ponçage et vernissage du parquet de la salle des fêtes.
- Recherche des dysfonctionnements électriques dans l'église, et réfection d'une gouttière.



Urbanisme

Caducité du POS, élaboration du PLU d'Asnelles

Le texte de la loi ALUR (Accès Logement Urbanisme Rénové) prévoit plusieurs mesures qui orientent les projets d'aménagement du territoire. Celles-ci concernent notamment la modernisation des documents d'urbanisme, dont les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), ainsi que la lutte contre la consommation des terres agricoles et naturelles, et l'intensification de la densification.

Le PLU d'Asnelles étant en cours d'élaboration, la concertation avec le public est ouverte pendant toute la durée des études.

Les documents sont consultables sur le site de la mairie : www.asnelles.fr - Rubrique « Vie pratique / Urbanisme », ainsi qu'à la mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Documents supra-communaux

Le Plan de Prévention des Risques Littoraux Bessin (PPRL Bessin), prescrit par Monsieur le Préfet le 4 avril 2016, a valeur de servitude d'utilité publique. Ainsi, le PPRL Bessin, mais aussi la Loi Littoral, le SCOT s'imposent sur le territoire de la commune, et tout projet doit respecter strictement les dispositions émises.

Le PPRL Bessin est consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados à l'adresse : www.calvados.gouv.fr/plan-de-prevention-des-risques-littoraux-du-bessin-a3508.html ainsi qu'à la mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Autorisations d'urbanisme

Pour vous informer sur la réglementation en vigueur et connaître le formulaire de demande d'autorisation d'urbanisme à utiliser pour votre projet, contactez le secrétariat de la mairie ou le CAUE.

Stationnement des caravanes

Selon le Code de l'Urbanisme, articles R111-47 à R111-50, vous pouvez installer votre caravane sans autorisation s'il s'agit d'une installation temporaire, c'est-à-dire qui ne dure pas plus de 3 mois dans l'année. La caravane doit conserver en permanence ses moyens de mobilité (roues-barre de traction) afin de pouvoir quitter son emplacement à tout moment.

Installation d'un mobile-home

Selon le Code de l'Urbanisme, articles R111-41 à R111-46, l'installation d'un mobile-home dans votre jardin est interdite.

Club municipal multi-activités

Le CMMA pendant les vacances de Pâques



A Pâques, le Club Municipal Multiactivités d'Asnelles a proposé aux enfants deux ateliers bricolage. Dans le cadre du *Festival de la pluie* organisé par l'artiste Vanluc, des déchets ont été récoltés sur la plage par une association. Ce sont ces déchets triés qui ont permis aux enfants de fabriquer des épouvantails.

Lors d'un premier atelier, ils ont confectionné des petits personnages à partir de têtes en papier journal mouillé et séché, de plâtre, de tissu et de déchets de la mer.

Au second atelier, ce sont des épouvantails grandeur nature qui ont vu le jour : avec casiers, poches à huîtres, filets et autres trouvailles de la mer, les enfants ont créé deux personnages qu'ils ont baptisés, *Hubert* et *Océane*, et qui ont été exposés à la Grange à dîme d'Asnelles, puis à l'Office de Tourisme.

2017-32 : Choix de l'entreprise pour les travaux de curage et d'épandage des boues de deux bassins de la lagune

Considérant l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu le code de l'environnement,

Vu le CGCT, et notamment ses articles L 2224-6, L 2224-8, L 2224-10 à 13, L 2224-17 et R 2224-6 à R 2224-17,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L 1331-1 à L 1331-7 et L 1331-10,

Vu la convention d'assistance à maître d'ouvrage en date du 24 novembre 2016, conclue avec la SAS SIBEO Ingénierie de Bayeux,

Vu l'appel d'offres du 12 avril 2017,

Vu l'analyse des offres de la SAS SIBEO du 23 mai 2017,

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le choix de l'entreprise en vue des travaux de curage, d'épandage des boues et de réhabilitation des berges concernant les bassins 1 et 1 bis de la lagune. Les entreprises AQUASOL, SAUR et SEDE ont présenté un devis.

Le conseil municipal décide :

- de retenir l'entreprise SEDE, pour un montant de 60 370 € HT
- d'inscrire cette dépense à l'article 2158 - autres installations du budget assainissement.

2017-35 : Soutien à la candidature du CLNA pour l'Olympiade en 2024

Monsieur le Maire donne lecture du projet du Club de Loisirs Nautiques d'Asnelles de présenter sa candidature pour les Jeux Olympiques en 2024, si Paris est retenu, et de sa demande de soutien auprès de la commune.

Les points forts mis en avant par le CLNA se déclinent de la manière suivante :

- la localisation de la compétition sur les Plages du Débarquement,
- la date 2024 correspondant au 80^e anniversaire du Débarquement,
- les valeurs de liberté, d'effort et de conquête en adéquation avec l'esprit olympique,
- le char à voile pouvant être qualifié de sport écologique,
- la capacité d'accueil de la commune d'Asnelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'apporter son soutien au projet du CLNA, de porter sa candidature aux Jeux Olympiques de 2024.

2017-36 : Journée nationale à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Vu la loi N° 2012-1361 du 6 décembre 2012 instituant le 19 mars de chaque année "Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc",

Considérant le souhait des Anciens Combattants de mettre en œuvre cette commémoration,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le principe de cette dernière et de ses modalités.

Après en avoir délibéré, et afin de mettre en avant les personnes concernées par cette guerre, le conseil décide :

- d'accepter la mise en place d'une cérémonie le 19 mars, selon le modèle des commémorations des 8 mai et 11 novembre,
- de prendre contact avec les communes de Saint-Côme-de-Fresné et de Meuvaines pour en fixer les modalités.

2017-40 : Révision du devis pour les travaux d'accessibilité autour de l'église

Considérant la délibération en date du 21 mars 2017, acceptant les devis pour la mise œuvre des travaux d'accessibilité,

Considérant que le Département refuse de considérer une partie du devis relative au chemin d'accès de l'église, en raison de sa mauvaise intégration dans l'environnement,

Monsieur le Maire souligne la nécessité de revoir le type de matériaux et, par conséquent, le coût de ces travaux.

Le conseil décide, à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'entreprise Martragny TP, pour un montant de 9 510,60 HT,
- de solliciter l'aide du Département pour ce supplément,
- d'inscrire cette dépense au 2135 - aménagement de constructions, du budget principal.

2017-41 : Acquisition du terrain en face de l'église

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 octobre 2016, l'autorisant à poursuivre les démarches en vue de l'acquisition d'un terrain situé en face de l'église.

Les copropriétaires et les acquéreurs se sont rencontrés en l'étude de M^e Gaberel et ont défini les conditions de cette acquisition.

L'assemblée accepte, à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle cadastrée AE 283, pour une superficie de 1482 m²,
- de verser à l'étude de Me Gaberel la somme de 420 € pour frais d'acte,
- de régler le montant de cette acquisition fixé à 3355 €,
- d'inscrire ces dépenses au 2111 - terrains nus,
- de constituer un droit de passage à titre de servitude réelle et perpétuelle en faveur de la parcelle contiguë, cadastrée AE 284,
- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires.

2017-50 : Tarification de l'entretien des fossés et cours d'eau

Considérant l'arrêté préfectoral d'entretien régulier des cours d'eau en date du 28 juin 2013,

Considérant le code de l'Environnement, et notamment l'article L215-16 stipulant que si le propriétaire ne s'acquitte pas de l'obligation d'entretien régulier qui lui est faite par [l'article L. 215-14](#), la commune, le groupement de communes ou le syndicat compétent, après une mise en demeure restée infructueuse à l'issue d'un délai déterminé dans laquelle sont rappelées les dispositions de [l'article L. 435-5](#), peut y pourvoir d'office à la charge de l'intéressé,

Sachant que les agents communaux relèvent le temps passé pour chaque riverain, et qu'il est tenu compte du matériel utilisé,

A l'unanimité, le conseil municipal décide, afin de procéder au recouvrement des frais d'entretien, de :

- fixer le taux horaire à 36 € pour l'année 2017,
- autoriser M. le Maire à faire procéder au recouvrement des dites sommes,
- inscrire ces recettes au 758 - produits divers de gestion courante.

13 janvier: Selon la tradition, les vœux du maire ont été présentés par M. Alain Scribe, entouré des membres du conseil municipal, en présence de M. Jean-Louis de Mourgues, président de *Seulles, Terre et Mer*, et d'un très nombreux public. Ce moment convivial a été l'occasion de faire le point sur les perspectives de 2017, notamment sur les différents travaux envisagés.



19 janvier: TF1 Productions a pris possession du restaurant *Ô Dunes Zen* pour tourner un épisode de la saison 4 de l'émission "L'addition s'il vous plaît": 17 personnes, dont 3 cameramen, se sont affairées toute la journée. Pour Mme Karine Almin, propriétaire du restaurant, le tournage s'est déroulé "dans une superbe ambiance et dans l'amitié".

29 janvier: Le maire et le CCAS ont accueilli une centaine d'aînés de la commune pour le traditionnel déjeuner annuel, en présence de M. Cédric Nouvelot, conseiller départemental. Les convives ont été servis par les conseillers municipaux et leurs conjoint(e)s, et les doyens - Mmes Berthe Dupart, Jacqueline Marie, Maud Ruau, et M. Marius Schwartz - ont été particulièrement fêtés.



11 février: Les journaux se sont fait l'écho d'une "triste nouvelle pour l'école". En raison de l'attitude intransigeante de *Bayeux Intercom*, l'école d'Asnelles ne rouvrira pas ses portes à la prochaine rentrée, et les enfants seront scolarisés à Ver-sur-Mer. Leur transport sera assuré entre les deux communes.

14 février: L'Association *Loisirs Sportifs Asnelles* est en plein essor. Son président, le docteur Claude Lagoutte, a fait part lors de son assemblée générale d'une "véritable explosion" de l'activité longe-côte, "pratique conviviale dans des conditions de sécurité absolue". L'activité aquagym compte 39 inscrits, le longe-côte 89.

17 février: Un journal titre "Le carnaval vénitien des enfants". Sous un soleil printanier, de nombreux enfants ont défilé dans les rues de la commune après avoir participé à un atelier de confection de leurs masques organisé par l'*Office de Tourisme*. La promenade en musique s'est terminée par une dégustation de crêpes.

4 mars: *La Troupe du Caméléon* a joué dans la salle des fêtes "Remue-ménage sur un air de tango". Cette troupe qui regroupe une dizaine de passionnés de théâtre, répète, précise M. Pascal Lecerf, toutes les semaines pendant un semestre pour le plus grand plaisir des spectateurs.

8 mars: En raison de la fusion de *Bessin, Seulles et Mer* avec deux autres intercommunalités, le changement de statut de l'association intitulée *Office de Tourisme d'Asnelles* a été voté lors de l'assemblée générale présidée par M. François Godmet, la nouvelle intercommunalité ayant pris la compétence Tourisme. Mais les nombreuses manifestations continueront d'être proposées par la nouvelle association présidée par M. François Godmet, *Loisirs Activités Culture Asnelles*.

17 mars: Producteur d'huîtres, M. Marc Vivier a été une nouvelle fois distingué. Au Concours général agricole organisé en marge du Salon de l'agriculture, il a obtenu une médaille d'argent, une consécration pour celui qui "respecte la tradition tout en privilégiant les goûts des consommateurs".

15 avril: "Un concert enchanteur" titre un journal relatant le concert donné dans l'église d'Asnelles devant plus d'une centaine de mélomanes à la fin du stage "Musique au pluriel" dirigé par M. François Feuillette, professeur au conservatoire de Puteaux et membre de l'*Ensemble Duocelli*. Ce stage qui se déroule aux *Tourelles* depuis plusieurs années, a rassemblé une centaine de jeunes musiciens de la région parisienne.



17 avril: Lors de l'assemblée générale de l'*Association des pêcheurs plaisanciers d'Asnelles*, son président, M. Bernard Herquier, a notamment proposé de prendre en charge la moitié de la redevance que la commune verse pour occupation du domaine public par les bateaux et les tracteurs. M. Alain Scribe, maire, en a profité pour rappeler que le

stationnement de ces bateaux et tracteurs est strictement interdit sur la plage de sable devant les dunes.

19 avril: Sous le soleil, la *Pétanque asnelloise* a accueilli 97 doublettes venues de tout le département pour un concours du Comité du Calvados. À noter que les joueurs et le président François Dupré ont reçu la visite de Mme Christine Durand, conseillère départementale.

9 mai: Un journal précise justement qu'"une page se tourne dans l'histoire postale du village". Le bureau de poste d'Asnelles a définitivement fermé ses portes au profit d'une agence postale communale. Mme Jessica Allard, agent d'accueil de la mairie, qui a été formée aux bureaux de poste de Thaon et de Courseulles-sur-Mer, prendra place derrière le guichet. Les usagers bénéficieront de services identiques à 95% par rapport à ceux de l'ancienne poste.

13 mai: Quelques jours après avoir reçu ses très nombreux amis à la salle des fêtes pour son départ en retraite, M. Antoine Cormier, accompagné de sa femme, Marie-Laure, a été accueilli en mairie pour une réception au cours de laquelle M. Alain Scribe, maire, lui a remis la médaille de Citoyen d'honneur, juste reconnaissance de la commune envers plus de trente années de fabrication d'un sablé devenu le meilleur ambassadeur d'Asnelles. Au cours de son discours, M. Alain Scribe a rappelé la générosité d'Antoine envers les associations et l'école, et salué ses successeurs, MM. Jean-François Otter, Sylvain Ravend et Armel Garnier.



20 mai: À l'occasion de l'opération "Pierres en Lumières", *Les Amis de la grange à dîme* ont offert une soirée très conviviale qui a rassemblé une bonne centaine de personnes pour entendre des chants de marins et des chants celtiques et médiévaux interprétés par Mil Mougenot. Une nouvelle fois, chacun aura pu constater les qualités esthétiques et acoustiques de ce bâtiment des XIV^e et XV^e siècles qui est en cours de rénovation.

23 mai: Le *Centre de loisirs nautiques d'Asnelles* présidé par M. Benoît Martin a présenté sa candidature, si le char à voile devient discipline reconnue, à l'organisation des épreuves des Jeux Olympiques de 2024, qui sera l'année du 80^e anniversaire du Débarquement. La municipalité accompagne totalement le projet, et chacun peut manifester son soutien à cette candidature en signant sur le lien : <https://www.petitions24.net/soutenez-la-candidature-char-a-voile-asnelles-jo-2024>



3 juin: De nombreuses personnes entouraient M. Gérard Pouchain dans la grange à dîme à l'occasion de sa remise de la cravate de commandeur des Palmes académiques par Mme Hélène Waysbord, Inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale, et ancienne conseillère Culture du président Mitterrand. Après avoir été accueillie par M. Alain Scribe, maire, et par Mme Christine Durand et M. Cédric Nouvelot, conseillers départementaux, Mme Hélène Waysbord a évoqué la carrière d'enseignant et de chercheur de Gérard Pouchain, agrégé de l'université et docteur ès Lettres, et mis notamment l'accent

sur ses nombreuses missions - conférences et expositions - à l'étranger.



6 juin: Fidèle à la tradition, la commune d'Asnelles a célébré le D Day, d'abord par la plantation d'un arbre du souvenir à la mémoire de Kell Ryan, ami du *Royal Marine Commando*, puis par des hommages

- au *Royal Marine Commando* en présence des derniers vétérans de ce régiment qui ont débarqué à Asnelles;

- à l'équipage britannique du sous-marin de poche X23 commandé par un Australien, le lieutenant Kenneth Robert Hudspeth, dont les fils, venus de Tasmanie, ont dévoilé une plaque commémorative sur la digue, avec l'attaché militaire naval près l'ambassade d'Australie à Paris, le colonel Egan;



- au *Nottinghamshire Sherwood Rangers Yeomanry* en présence du colonel Jonathan Hunt, de Sir John Peace, Lord-Lieutenant du Nottinghamshire, et d'un détachement du régiment;



- aux *South Wales Borderers* en présence du dernier vétéran, fidèle aux cérémonies du 6 juin, Mr. Les Birch;

- aux soldats britanniques devant le Monument qui leur a été érigé;

- à Maurice Schumann, Charles Hargrove et Kenneth Pritchard, qui ont débarqué à Asnelles et qui ont souhaité être inhumés dans le cimetière du village. Assistaient à cette cérémonie Mme Béatrice Albouker, fille de Maurice Schumann, M. Charles Hargrove Junior et son fils, Mme Pritchard, son fils Gérald et des membres de la famille.

10 juin : Une équipe « *Asnelles- Rochambelle* » constituée d'une cinquantaine de marcheuses d'Asnelles et des environs a participé à l'épreuve de 5km des *Courants de la Liberté*, le samedi 10 juin à Caen, soutenant ainsi la lutte contre le cancer du sein. Depuis 2006, *La Rochambelle* a permis de reverser plus de 875 000 € à cette cause. Cette année, le cap d'un million d'euros a été franchi. *La Rochambelle*, c'est aussi un hommage aux *Rochambelles*, ces ambulancières rattachées à la Division Blindée du Général Leclerc qui ont débarqué en Normandie à la libération de la France en 1944.

À noter la belle performance de Monsieur Kerbache, Asnellois, à l'épreuve du Marathon-Relais du dimanche 11 juin, 23^e de sa catégorie.

20 juin : *Le Club La Belle Plage* a innové en organisant, autour d'un buffet froid présidé par M. Alain Scribe, maire, l'élection de la Miss du Club. Les candidates, toutes volontaires, âgées de 74 à 88 ans, ont défilé en robe longue, puis en maillot de bain. C'est Mme Yvette Viel, de Ver-sur-Mer, qui a remporté le titre, et Mmes Denise Doutey et Jacqueline Marie ont été élues dauphines. À la suite de cette élection, les anniversaires du premier semestre de l'année 2017 ont été fêtés.

21 juin : La Fête de la musique a été célébrée, comme l'an passé, par le groupe *Amélie et ses Poulains* de Colombiers-sur-Seulles: de nombreux mélomanes ont répondu à l'invitation de la municipalité et écouté sur la place Sir Alexander Stanier Amélie et Aurélie au chant, Pierre à la batterie, Rémi au synthé, et trois guitaristes, Pascal, Hervé et Olivier.

27 juin : *Tourbière 14* et son président, Bernard Langlais, ont accueilli une quarantaine d'habitants de Dol-de-Bretagne venus passer à Asnelles une journée d'immersion dans le néolithique. Allumage d'un feu sans allumettes, taille de lames en silex, poterie et tirs de javeline au moyen d'un propulseur seront pratiqués cet été dans le cadre des ateliers de *Tourbière 14* qui rayonne bien au-delà du Bessin. En 2016, l'association aura accueilli 2010 visiteurs.

(Les dates renvoient soit à l'événement, soit à sa relation dans le journal.)

Le SIVOS

Je ne reviendrai pas sur les raisons qui ont entraîné la fermeture de notre école, raisons explicitées dans "Le mot du maire", mais j'évoquerai les mesures que nous avons mises en place, sans attendre, avec notre communauté de communes, *Seulles Terre et Mer*.

Nos petits Asnellois seront, dès la rentrée prochaine, affectés au groupe scolaire de Ver-sur-Mer qui accueille les enfants, de la petite section maternelle jusqu'au CM2. Nos enfants pourront ainsi suivre la totalité de leur cycle primaire dans la même école.

Parallèlement, nous avons mis en place un ramassage scolaire selon le tableau ci-dessous :

| Points de montée et descente | Aller LMJV | Retour LMJV |
|-----------------------------------------------------|------------|-------------|
| ASNELLES - Arrêt "Hotel Gold Beach" | 08:00 | |
| ASNELLES - Arrêt "Rue des Perelles" | 08:07 | |
| MEUVAINES - Arrêt " Lavoir" (En face de la Mairie) | 08:15 | |
| VER SUR MER - Ecole | 08:20 | 16:30 |
| MEUVAINES - Arrêt " Meuvaines" | | 16:50 |
| ASNELLES - Arrêt "Rue des Perelles" | | 16:55 |
| ASNELLES - Arrêt "Hotel Gold Beach" | | 17:00 |

Pour tout renseignement concernant la scolarisation, veuillez contacter Mme Marie DUVAL, secrétaire du service scolaire de *Seulles Terre et Mer*, au 02 31 08 31 50.

J'aborderai maintenant une conséquence de la reprise de la compétence scolaire par les communautés de communes, et, en ce qui nous concerne par STM, la dissolution du *Syndicat mixte à vocation scolaire* (SIVOS) des Monts de Ryes qui regroupait les communes d'Arromanches-les-Bains, Asnelles, Ryes et Saint-Côme de Fresné. Cette dissolution sera effective au 31 août 2017.

Les agents territoriaux, au nombre de 9, sont repris par *Bayeux intercom* pour 6 d'entre eux, et par *Seulles Terre et Mer* pour les 3 autres. Une réunion avec les agents s'est tenue le 14 juin en présence des représentants des deux intercommunalités, réunion suivie quelques jours après d'un entretien avec chaque agent pour évoquer sa nouvelle affectation.

Une page se tourne. Reste maintenant à faire en sorte que notre école demeure un lieu de vie !
Le Conseil municipal, en concertation avec *Seulles Terre et Mer*, s'y emploie.

Alain Scribe, Président du SIVOS



Dans le cadre des activités périscolaires (A.P.S.), les enfants ont été invités à regarder, sous la conduite de M. François Godmet, ce qui les entoure : la couleur et les volumes, principes simples des arts plastiques. L'année s'est close avec une révision symbolique du P.L.U. d'Asnelles, actuellement en étude en mairie. Une dizaine d'élèves ont réalisé une maquette qu'ils ont présentée à M. le Maire : un futur quartier qu'ils ont rêvé pour Asnelles.

Amis de la Grange à Dîme d'Asnelles

Dernières nouvelles du projet GRANGE à DÎME



Après un lourd travail de réparation de la façade ouest pour sauver le bâtiment principal, de nouvelles étapes décisives viennent d'être franchies.

Les bâtiments sont désormais habilités pour accueillir le public : réalisation d'un éclairage et mise aux normes de sécurité ont été effectuées.

Les premières manifestations ont permis de constater le potentiel du site : accueil d'un très nombreux public pour la fête de l'âne, réceptions diverses, expositions artistiques ou animations musicales.

L'engagement des bénévoles, des associations locales et des services municipaux a été sans faille.

L'intérêt du projet au service de tous est désormais confirmé au plus haut niveau puisque nous avons obtenu, grâce à Monsieur le Sénateur ALLIZARD, une aide conséquente du Ministère de la Culture.

Le Conseil Départemental du Calvados participe aussi chaque année au financement de certains travaux en attendant de soutenir la réhabilitation complète du site lorsque la municipalité aura repris la maîtrise d'ouvrage des travaux lourds restant à réaliser.

Ce nouveau cadre juridique permettra à la commune de bénéficier de modes de financement plus favorables que ceux qui peuvent être alloués aux associations.

Pour leur part, les *Amis de la grange à dîme* d'Asnelles poursuivront leur mission d'animation et d'assistance technique auprès de la commune pour la conduite du projet.

Dans l'immédiat, et pour un accueil plus « confortable » aux usagers, notre association travaille à la réalisation d'un plancher dans l'ensemble des bâtiments, et à la mise « hors-d'air » des locaux.

La Municipalité a, quant à elle, obtenu au plan intercommunal le cofinancement nécessaire à la remise en état des murs du jardin et du puits.

Yves Lamandé et Gérard Pouchain
Contact : tél. : 06 33 31 93 22

Association Plaisanciers Pêcheurs Asnellois

L'A.P.P.A. organise le 15 août son concours de pêche en mer. Inscription gratuite à l'Office de Tourisme, du 14 juillet au 8 août.

Repas le midi ouvert à tous, dans la cour de l'école : 12€ par personne.

Pour tout renseignement : tel. 06.46.10.25.11.

Venez-nous rejoindre pour continuer la mise à l'eau de nos bateaux à Asnelles. Bonne mer à tous !

Le Président, Bernard Herquier

Plaisanciers Pêcheurs Asnellois

CARTE - ADHERENT

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

voir au dos.



Club Asnellois La Belle Plage

C'est avec bonne humeur que nous nous sommes réunis le 20 juin pour fêter les anniversaires du premier semestre 2017. À cette occasion, nous avons organisé la première élection de Miss Club qui a connu un grand succès. Huit prétendantes se sont présentées, et Madame Yvette VIEL a obtenu le titre de Miss Club Asnellois 2017, tandis que Mesdames Denise DOUTEY et Jacqueline MARIE ont été élues respectivement première et deuxième dauphines.

Retrouvez-nous un mardi sur deux à la salle des fêtes à partir du 5 septembre, de 14h30 à 17h30, pour des après-midi jeux de société.

La Présidente, Maryse MONNIER - tél : 06.60.53.06.71



BESSIN elec

Neuf & Rénovation
Dépannage
Mise aux normes

Vincent LAMOLE
13, Clos La Fossette
14960 ASNELLES

Tél. 07 82 25 03 06
bessinelec@gmail.com



**TERRASSEMENT
RAVALEMENT - MAÇONNERIE**

Faucon
patrice

14960 ASNELLES 06 13 94 66 61

Comité de Jumelage

Le Comité de Jumelage Asnelles-Charmouth a accueilli, comme tous les deux ans, nos amis anglais de la communauté du Dorset. Pendant ces trois jours d'échange nous avons notamment visité le château de Carrouges et les jardins de la Mansonière. Dans une ambiance très amicale et de partage nous avons participé à un dîner dansant la veille du départ.

Belle fidélité dans ce jumelage puisque les liens ont été établis voici 32 ans.

Long live our twining

La Présidente, Myriam Godmet



Comité des Fêtes d'Asnelles

Pour la période 2016 – 2017, le Comité des Fêtes a organisé diverses manifestations :

- Octobre 2016 : soirée dîner-spectacle au casino de Luc-sur-Mer. Une trentaine de personnes étaient présentes. Cette sortie s'est faite en bus, réglée par le Comité des Fêtes.
- Décembre 2016 : super loto de Noël qui remporte toujours un grand succès.
- Février 2017 : Zénith de Caen, 15 personnes ont pu applaudir la superbe comédie musicale « Les 3 mousquetaires ».

Le Comité des Fêtes a également participé à l'arbre de Noël des enfants de la commune en finançant la moitié du spectacle et pris en charge la totalité du goûter, soit environ 420 €, et, pour la sixième année, nous avons fêté l'Épiphanie avec nos aînés de la commune. Une cinquantaine de personnes sont venues partager la galette des rois en toute convivialité et dans la bonne humeur.

Pour le moment, le Comité des Fêtes vit un peu au ralenti. J'en appelle à de nouvelles volontés pour lui redonner un nouveau souffle.

Le Comité des Fêtes vous souhaite un bel été.

Composition du bureau du comité des fêtes : M. SCRIBE, maire, président d'honneur, Mme MARIE Nadine, présidente, Mme CHOPLET Claude, vice-présidente, Mme MONNIER Maryse, trésorière, Mme CHABROL Christiane, secrétaire, Mme SCRIBE Sylvie et MM. CHOPLET Ludovic, PUTOT Jean-François et THOUROUDE Maurice.

Personne à contacter : Mme CHOPLET au 02.31.92.16.85

La Présidente, Nadine Marie

Gymnastique volontaire

Asnelles-Saint-Côme de Fresné
1 rue de la Mer
14960 Saint-Côme de Fresné

Les membres de l'association EPGV Asnelles-Saint-Côme de Fresné se sont réunis en Assemblée Générale jeudi 18 mai 2017 à 10h30 à la salle des fêtes de Saint-Côme-de-Fresné, sous la présidence de Maryvonne Potin.

Pour l'année 2016-2017 l'association a compté 34 adhérents.

Le dernier cours a eu lieu le mardi 4 juillet. Un pique-nique a été proposé aux membres de l'association après le cours du jeudi 29 juin 2017 à Saint-Côme de Fresné.

Les horaires des cours de gymnastique délivrés par Sophie Benoit sont les suivants:

Mardi matin et jeudi matin
à Saint-Côme de Fresné
de 9h30 à 10h30

Le montant de la cotisation annuel restera fixé à 160 euros pour 2 heures de gymnastique hebdomadaire et à 100 euros pour 1 heure.

Il est rappelé que le certificat médical est obligatoire au moment de l'inscription.

La reprise des cours aura lieu le mardi 5 septembre 2017 à 9h30 à Saint-Côme de Fresné.



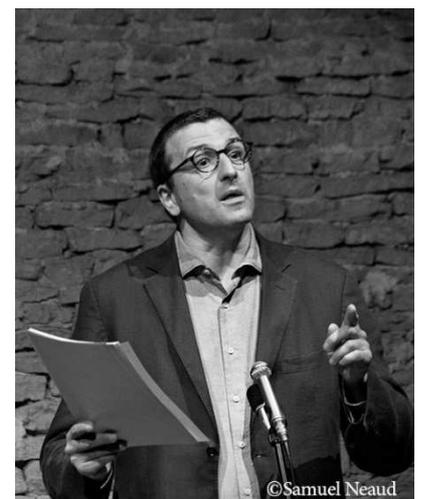
Littérature à voix haute

Dans cette jolie et poétique rue Vigor, le long de *La Gronde*, chez Douce Souvenance, *Littérature à Voix Haute* propose l'été, pour les Asnellois et les autres, une semaine de lectures, qui fait entendre les romans (des extraits !), les poèmes, des auteurs classiques ou contemporains, français ou étrangers, que nous aimons... Nos réalisations, depuis 2010, sont nombreuses et variées – jetez un œil à notre site.

Cette année, du 17 au 21 août, notre programmation s'annonce très exceptionnelle. Outre les participations habituelles de Marion Rochmann et de Thomas Sacksick, nous accueillerons en effet deux personnalités du spectacle : Catherine Salviat (sociétaire honoraire de la Comédie-Française) qui dira un texte de Péguy, et Mathieu Amalric (acteur et réalisateur bien connu) qui, lui, a choisi de lire la nouvelle de Melville, *Bartleby le scribe*.

Comme toujours, Gilles Sacksick accueille cette session dans son atelier et prête son talent pour la réalisation de notre affiche 2017.

Rejoignez-nous !



Loisirs-Activités-Culture-Asnelles



Bonjour à tous !

Bienvenue à vous qui feuilletez ce Bulletin municipal d'Asnelles, habitants ou vacanciers.

La nouvelle intercommunalité ayant pris la compétence Tourisme, nos activités se dérouleront désormais dans le cadre de l'association *Loisirs-Activités-Culture-Asnelles*.

Les activités rénovées, développées pour tous – enfants et ados au cirque, parents et grands-parents à la gymnastique (c'est notre ferme espoir), expositions, concerts, plage animée pour les petits et les grands, presque quotidiennement - continuent comme par le passé. Les inscriptions à ces activités sont reçues par Clément, agent d'accueil de l'Office de Tourisme intercommunal sur Asnelles.

Notre excursion de l'été aura lieu le vendredi 4 août : ce sera une journée à la découverte de la région de Falaise.

Nous y ajouterons du soleil et de la bonne humeur, pour des vacances bien détendues.

À toutes et à chacun, bel été !

Le Président, François GODMET

Tourbière 14, Atelier de préhistoire et nature

L'atelier de préhistoire et nature est ouvert les premiers samedis du mois, de mars à octobre. Venez découvrir les outils des hommes de la préhistoire, fabriquer du pain, fumer de la viande ou du poisson, fabriquer du sel à la méthode gauloise, utiliser les armes de chasse de nos ancêtres, les fabriquer.

Nos ateliers sont ouverts pour les petits et les grands ; nos ateliers du feu tous les lundis de juillet et d'août.

Devenez membre de notre association: cotisation 10€ pour l'année.

Le Président, Bernard Langlais

06.74.92.47.93



- **Surveillance des baignades** : tous les jours, de 13h00 à 18h30, du 5 juillet au 27 août 2017.
- **L'Office de Tourisme** est ouvert tous les jours, de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30, excepté le mardi.
- Deux infirmières libérales vont ouvrir un **Cabinet infirmier à Asnelles**, accessible aux personnes à mobilité réduite. L'ouverture du Cabinet infirmier est prévue dans la première quinzaine d'août, dans les locaux de l'école. Une permanence y sera assurée à partir de 7h. Les infirmières, diplômées d'État et conventionnées, sont d'ores et déjà à votre disposition pour des visites à domicile. Tous les types de soins infirmiers peuvent être effectués 24h sur 24 sur le territoire de la commune et sur les communes environnantes.
Contacts : Marion Hottin 07.69.70.64.66 et Constance Deriennic 07.83.48.80.03
- **Le 116-117** est désormais le nouveau numéro que vous composez pour contacter un médecin généraliste de garde, aux heures de fermeture des cabinets médicaux, c'est-à-dire:
 - tous les soirs après 20h,
 - le week-end à partir du samedi midi,
 - les jours fériés.

GESTION DES DÉCHETS

- ♦ **Ramassage des déchets ménagers dans les conteneurs**
 - Un ramassage par semaine: le lundi
 - Deux ramassages en période estivale : le lundi et le vendredi (du 15 juin au 30 septembre)
- ♦ **Ramassage des déchets recyclables à déposer dans les sacs jaunes**
 - Les sacs jaunes sont à retirer gratuitement à la mairie
 - Jour de ramassage : le mercredi
- ♦ **Conteneurs d'apport volontaire pour le verre**
 - Rue Devonshire Regiment
 - Rue des Pérelles
 - Salle des fêtes
- ♦ **Déchetteries à votre disposition**
 - Creully
 - Esquay-sur-Seulles

(L'accès à la déchetterie de Courseulles-sur-Mer est désormais réservé aux seuls usagers de la communauté de communes *Cœur de Nacre*)
- ♦ **Collecte des déchets verts 2017**
 - Vendredi 4 et vendredi 18 août
 - Vendredi 1^{er}, vendredi 15 et vendredi 29 septembre
 - Vendredi 13 et vendredi 27 octobre
- ♦ **Date des encombrants**
 - Lundi 20 novembre

Attention !

- ✓ Les collectes sont assurées les jours fériés, sauf le jour de Noël et le jour de l'An où elles sont reportées au lendemain.
- ✓ Les conteneurs, les sacs jaunes des déchets recyclables, doivent être sortis la veille au soir de la collecte.



PLAN D'ACTION FRELON ASIATIQUE MAI 2017

Pour ceux qui ont résisté au froid, à la prédation et à la concurrence des autres nids, les nids primaires sont toujours occupés.



Nid primaire : petit nid de printemps de la taille maximum d'un petit bol. Ils sont attachés à n'importe quel support ; sous les appentis, dans les garages, les hangars, les vérandas, dans les haies.

Il peut être détruit le soir avec une bombe insecticide, mis en sac prudemment, écrasé ou mis au congélateur quelques heures pour tuer les quelques frelons qu'il abrite.

Attention ! N'intervenez pas sur les **nids de grosse taille** qui vont apparaître courant juin dans les haies, les arbres et parfois les bâtiments.

Ces nids sont à signaler à votre mairie pour les faire détruire par un professionnel dans le cadre du plan d'action.

Nous vous invitons à consulter la page d'accueil du site de la mairie d'Asnelles : vous y trouverez les horaires et le coefficient des marées du jour ainsi qu'un lien vers l'annuaire marée.info

Propreté des espaces publics

Non-respect de la réglementation en matière de collecte des ordures: l'article 632-1 du Code pénal prévoit une amende pour les contraventions de la 2^{ème} classe jusqu'à 150€ pour le fait de déposer, aux emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, **sans respecter les conditions fixées par cette autorité**, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

Abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets sur la voie publique: l'article 633-6 du Code pénal prévoit une amende pour les contraventions de la 3^e classe jusqu'à 450€ le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.



Selon le règlement sanitaire départemental, article 84, le brûlage à l'air libre, ou à l'aide d'incinérateur, des ordures ménagères, y compris les déchets verts, est interdit.

- L'arrêté municipal 2017 - 37 du 7 juillet 2017 réglementant l'entretien de la Gronde, du collecteur et de tous les fossés et rigoles sur le territoire d'Asnelles, est consultable en mairie et sur le site.
- Arrêté réglementant la police et la sécurité de la plage d'Asnelles.
Le stationnement et la circulation des véhicules sur le domaine public maritime sont strictement réglementés. Il est consultable sur le site de la mairie et sur les panneaux d'affichage au Poste de Secours de la plage, ainsi qu'aux cales d'accès.

MAIRIE

13 rue de Southampton
Tel : 02.31.22.35.43 – Fax :
02.31.21.99.45

Mail : mairieasnelles@wanadoo.fr
Site Internet : www.asnelles.fr

Secrétariat ouvert
lundi, jeudi et vendredi de 15h30 à 17h
mercredi et samedi de 9h30 à 12h



La Poste Agence Communale
(dans le secrétariat
de la mairie)
Tel : 02.31.10.01.66

Ouverte : lundi et vendredi
de 13h30 à 15h30
mardi et jeudi de 9h00 à 11h00

Vie citoyenne

Plantation – Taille – Élagage des végétaux

Le Code civil (articles 671-672-673) définit des obligations de plantation, taille et élagage des propriétaires riverains, notamment en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ne pas gêner le passage des piétons, à ne pas cacher les panneaux, et à respecter la visibilité en intersection de voirie.

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, Telecom et l'éclairage public.

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont **la responsabilité est engagée** en cas d'accident.

Le Code de la voirie routière précise la réglementation en vigueur concernant les haies et plantations.



Nuisances sonores autorisées

| Les jours ouvrables | |
|-------------------------------|---------------|
| 8h30 à 12h00 | 14h30 à 19h30 |
| Les samedis | |
| 9h00 à 12h00 | 15h00 à 19h00 |
| Les dimanches et jours fériés | |
| 10h00 à 12h00 | |

État civil

Naissances

Candice HÉLIE, le 1^{er} février
Morgan HÉLIE, le 1^{er} février
Lucas MELLET, le 5 mars
Rosa SCRIBE, le 26 juin

Baptêmes républicains

Robinson et Titouan BUOT, le 27 mai

Mariage

Rose ROBINE et Denis ORTIC, le 18 mars

Décès

Michel LEBIGRE, le 9 janvier
Geneviève BOLOCH, veuve GUÉRIN, le 27 janvier
Sébastien BLAQUIÈRE, le 31 mars
Jacky CUIRET, le 5 avril
Gisèle AVELINE, veuve LABEAU, le 12 avril



3



4



5

Les personnes qui souhaitent recevoir le bulletin municipal
sont invitées à déposer ou à envoyer à la mairie
une enveloppe (23 X 32.5) suffisamment affranchie (timbre 100g)